

Les violences de l'ordre.

Parler de violence, c'est engager une polémique à coup sûr. C'est soulever la poussière qui recouvre nos habitudes de pensée et accepter de jeter un regard trouble sur notre actualité politique. Parler de violence, oserions-nous dire, c'est alimenter une controverse. Car nul ne peut aborder les phénomènes de violence – et encore moins les définir – dans le confort de la neutralité. Face à la violence, l'objectivité se casse les dents.

L'écueil se présente d'abord sous forme sémantique : comment circonscrire ce qui relève de l'exercice de la violence ? Et surtout, comment définir la « violence » ? Pour vaincre l'obstacle, ouvrons quelques livres – à commencer par le dictionnaire. La définition qu'il renferme (*est violent ce qui se rapporte à la coercition physique*) est toutefois trop restrictive : y sont exclues les formes de violence psychologique, tout comme les phénomènes de violence indirecte. Changeons donc de registre et rapportons-nous aux premières études consacrées à la violence politique (Hobbes, Freud, Talcott Parsons). Les définitions ici sont nombreuses, mais elles dessinent à peu près les mêmes associations : la violence est synonyme tantôt de barbarie et d'incivilité, tantôt de criminalité et de désordre. En un mot, elle désigne ce qui trouble la paix civile et menace l'ordre social. Pour s'en protéger, on fera appel à la « force légitime » de l'État – de sa police et de son armée.

La définition de la violence, à vrai dire, cache un enjeu politique. Réserver le mot « violence » aux actes dirigés contre l'ordre des choses revient, au fond, à tirer le voile sur ce que cet ordre peut comporter de violences. Cela équivaut à taire délibérément les violences commises *au nom* de l'ordre social, ou encore *à travers* celui-ci. Comme si les formes de violences qui s'exercent par l'intermédiaire des institutions socio-politiques bénéficiaient d'une légitimité morale.

Voilà, en clair, l’assertion que ce numéro d’*Aspects sociologiques* cherche à faire vaciller. Pour faire contrepoids au paradigme dominant dans les études sur la violence, les contributions réunies ici proposent d’investiguer quelques-unes des formes de violences constitutives de l’ordre social : exclusion de la folie, ghettoïsation, racisme d’État, etc. En cela, les auteurs de ce numéro reprennent au bond la balle lancée par le mouvement anticolonialiste (Sartre, Memmi, Fanon et avant eux, Sorel). En rendant explicite la violence inhérente à l’ordre colonial, la lutte anticoloniale (tout comme la théologie de la libération, d’ailleurs) a amorcé une vaste réflexion sur les rapports entre la violence et l’ordre établi. Le présent numéro y puise son inspiration. Vis-à-vis de ces écrits, néanmoins, les articles réunis ici proposent quelques déplacements en vue d’élargir la notion même de « violence ». Le lecteur les croisera au fil des pages.

* * *

Au lieu d’une suite d’articles, une articulation.
Trois rubriques organisent ce numéro.

> **CONTEXTES** : Commencer par examiner et documenter les contextes de violence en s’attardant aussi bien aux lieux d’où naît la violence qu’à ceux qui en résultent – le ghetto noir, par exemple.

> **PRATIQUES** : Saisir ensuite ce qui, dans nos pratiques quotidiennes, est porteur de violence. De là, inventer de nouvelles vigilances capables de déjouer les chaînes de violence allant de la frontière jusqu’aux camps d’extermination.

> **THÉORIES** : Revenir, enfin, sur ce qu’est la violence, de même que sur les efforts de théorisation dont elle fut l’objet. Et puis penser les vertus et limites de son usage politique pour inventer de nouvelles formes de mobilisation.

Derrière cela, une seule idée : rendre visible les rapports de violence coextensifs à l’ordre des choses. Quitte à ébrécher quelques certitudes au passage.